

**AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION
PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service publique.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Dely Ibrahim informe l'ensemble

*Des soumissionnaires concernés par l'avis d'attribution provisoire paru les quotidiens nationaux – ليكييب DZ- en date de 07/10/2024 et -*le jeune indépendant *en date de 07/10/2024, relatif aux : travaux d'aménagement urbain et terrains de proximité au niveau des cités :*

Lot 01 : cités grand vents

Lot 02 : cités ziania

Lot 03 : cités 20 aout

Il est porté la connaissance que l'attribution provisoire a été annulée pour les deux (02) lots suivants :

L'entreprise (LASMI MOURAD) avec un montant de : 25 659 145.00 DA et un délai

De 04 mois pour Lot 01 : cités grand vents

L'entreprise (ETPBH /TCE KHEROUR RACHID) avec un montant de : 37 284 867.00 DA

et un délai de 05 mois pour Lot 02 : cités ziania

**Le Président de L'Assemblée Populaire
Communale de Dely Ibrahim**